

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 28 août 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CLAUD s'est réuni le vendredi 28 août 2015 à 19h30 dans la petite salle annexe en face de la mairie sous la présidence de Monsieur BAUDET Joël, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- Validation du planning ERP (Etablissement recevant du public)
- Facturation de la cantine scolaire
- Demande remise gracieuse exceptionnelle d'une facture d'assainissement
- Transfert de compétence en matière de carte communale à la Communauté de Communes et mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Validation avenants n°4 et 5 du prix journalier du transport scolaire
- Bilan des travaux réalisés et en cours
- Questions diverses;
 - o Création d'un poste d'adjoint d'animation
 - o Eglise : appel au mécénat
 - o Loyer logement communal
 - o Syndicat d'eau : cpte administratif 2014, rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014

Présents : Mmes DERRAS Michèle, JOLY Paulette, TABEAUD Laurence, PINET Laurence, BRISARD Sylviane, O'SULLIVAN Sylvie, TIJOU Mathilde ;
MM. BAUDET Joël, DUBUISSON Pascal, DUCOURET Philippe, RYCKEBUS Thierry, FRETILLERE Thierry, GILLARDEAU Michael, GODINEAU Thomas

Absent excusé : M. DUCHAMBON Sébastien

Pouvoirs : M. DUCHAMBON à Mme JOLY Paulette

Madame JOLY Paulette a été désignée secrétaire de séance.

I. Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 19 juin et 17 juillet 2015

Aucune observation

Adopté à l'unanimité

II. Validation du planning ERP.

Programme Salle des fêtes, Ecoles primaire et maternelle, salles annexes, Eglise, Mairie, Vestiaire du stade

Monsieur le Maire expose que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, modifiée par la loi n°2014-789 du 10 juillet 2014 habilite le gouvernement à adopter des mesures législatives pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées.

L'accessibilité de ces établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées relève de l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014.

Il ajoute que les agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) permettent à tout maître d'ouvrage dont les ERP ne répondent pas, au 31 décembre 2014, aux exigences d'accessibilité de solliciter un délai supplémentaire de mise en conformité. Ces Ad'AP doivent être déposés en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Compte tenu que la salle des fêtes, les Ecoles primaire et maternelle, salles annexes, l'Eglise, la mairie et les vestiaires du stade ne sont pas accessibles, il propose le planning d'intervention suivant :

Salle des Fêtes Catégorie n°4 : 2016

Travaux	Coût €	Date réalisation
Stationnement		
Pose de bandes de guidage + panneau signalétique/ place	1 550	
Bandes podotactile sur marche et contraster les nez marches	1 390	
Adoucir la pente du cheminement béton	1 800	
Installation garde-corps, main courante	6 940	
Salle		
Arrondir le ressaut	500	
Elargir le sas, cloisonnement	1 900	
Bar : mise en place d'une tablette adaptée à un fauteuil roulant	500	
Alarme : Déplacer de façon à placer à son aplomb un espace de 08x1.3	200	
sanitaires		
Accès : remplacer porte existante par bloc porte tiercée de 1.4 de large	1 000	<i>Au niveau de la salle dans le stockage actuel des chaises</i>
Création cabinet d'aisance	10 000	
Ajouter bande podotactile + contraste visuel 1 ^{ère} et dernière marche et nez de marche	1 360	
Scène		
Installation EPMP + rampe en bois	26 800	<i>A gauche</i>
Main courante de chaque côté modification revêtement de sol en haut des marches	450	
Contraster visuellement 1 ^{ère} de dernière marche + nez de marche	1 880	
Toilette extérieure		
Création rampe béton pour accès extérieur	2 600	
Reprendre le cloisonnement pour aménager un cabinet d'aisances	19 350	
TOTAL	78 220	

Salles Annexes Catégorie n°4 2015

Travaux	Coût €	Date réalisation
Accès		
Créer un espace rectangulaire devant l'ouverture 1.4x2.2	3 900	
sanitaires		
Dépose et pose d'un lavabo accessible	200	
Création cabinet d'aisance	1 500	
Déplacement d'un urinoir et modification de la hauteur de pose	350	
Installer une barre d'appui, dispositif de fermeture de la porte pose d'un lave main + signalétique	530	
TOTAL	6 480	

Ecole Primaire Catégorie n°5 **2016**

Travaux	Coût €	Date réalisation
Accès portail		
Réfection du goudron	3 120	
Salle informatique		
Création rampe béton	1 600	<i>Création d'une 2° porte sous le préau</i>
Pose porte vitré de 93 cm	3 200	
Accès cours depuis salle informatique arrondir le ressaut	550	
Accès salle de classe		
Création rampe béton	4 000	
Pose porte de 93 cm	4 350	
Main courante, bande podotactile	745	
Contraster 1 ^{ère} et dernière marche	990	
classe		
1 table/classe adaptée à l'utilisation d'un fauteuil roulant	3 700	<i>Acquisition si besoin</i>
Cantine		
Accès : pose porte vitrée de 93 cm + porte de 93 cm	4 700	
Adoucir la pente depuis le primaire et la maternelle	7 000	<i>Entrée de la cantine côté maternelle</i>
Adoucir le ressaut côté maternelle	500	
Dépose et pose d'un lavabo conforme	600	
Préau		
Adoucir ressaut	600	
Sanitaires		
Création espace de manœuvre pour fauteuil roulant	4 400	<i>Création d'un toilette mixte ou 1 de chaque côté</i>
Aménagement cloisonnement pour cabinet d'aisances	3 750	
Création cabinet d'aisances	10 000	
Dépose pose lavabo conforme	600	
TOTAL	54 405	

Eglise Catégorie n°5 **2018**

Travaux	Coût €	Date réalisation
Entré principale		
Signalétique pour indiquer que le cheminement pour les personnes handicapées se fait par une autre entrée	1 700	<i>Selon travaux en cours de l'église</i>
Remplacement d'une grille par une grille avec des fentes < 2cm	300	
Installation main courante + bande podotactile + contraste visuel	1 295	
intérieur		
Augmenter l'éclairage	1 180	
Suppression de sièges fixes pour création espaces libres	280	
TOTAL	4 755	

Mairie catégorie n°5

Travaux	Coût €	Date réalisation
Accès entrée couloir		
Remplacement poignée porte existante	100	2015
Augmenter l'éclairage du couloir	1 530	<i>Porte vitrée sur jardin</i>
Installation d'un ascenseur	100 000	2017 <i>si subvention</i>
Remplacement main courante	980	
Ajout bande podotactile et contraster visuellement la 1 ^{ère} , la dernière et les nez de marche	1 960	2016
Découpe du débord des nez de marches et amplification de l'éclairage	2 910	

Remplacement de la porte existante par une porte tiercée de largeur 1.40 m	1 000	2017
Cour		
Modification sol	1 200	2015-2016 graviers lavés ou gravier petits grains.
Rampe d'accès au bureau	2 750	
Pose porte de 93 cm bureau sieah	3 200	
Bureau sieah		
Modification dimension sas	2 350	Dérogation car possibilité utiliser bureau voisin
Pose porte de 93 à l'intérieur	1 500	
TOTAL	119 480	

Vestiaires stade catégorie n°5 2018

Travaux	Coût €	Date réalisation
parking		
Peinture au sol et panneaux signalétique places handicapés	2 100	
Création d'une allée en enrobé de 1.4 m de largeur	12 500	
Vestiaires - sanitaires		
Création d'un cabinet d'aisances	10 000	1 vestiaire accessible toilette à l'ancien camping
Remplacement portes de largeur insuffisante par des portes de 80 cm	2 300	
Déplacer les portes manteaux de façon à placer à son aplomb un espace de 0.8x1.3 m libre de tout obstacle	500	
Remplacement porte entrée vestiaire	7 000	
Création rampe 8% de 1.4m de largeur	3 750	
Installer un siège de douche, barre d'appui horizontale	3 150	
Installation d'une douche adaptée aux personnes handicapées dans vestiaires arbitre	4 500	
TOTAL	45 800	

Piscine catégorie n°5 2015

Travaux	Coût €	Date réalisation
parking		
Peinture au sol et panneaux signalétique places handicapés	2 100	
Remplacement d'une grille par une grille avec des fentes < 2cm	300	
TOTAL	2 400	

Ecole Maternelle Catégorie n°5 2017

Travaux	Coût €	Date réalisation
stationnement		
Peinture au sol et panneaux signalétique places handicapés et pose d'une bande caoutchouc cannelé présentant un contraste visuel	2 610	
entrées		
Création rampe à 8% sur 1.4 de largeur	2 250	
Salle des petits : remplacement bloc porte existant par porte tiercée vitré de 1.40 m	1 500	
Salles moyens et repos : pose bloc porte de 93	2 450	
Salle de jeux : remplacement bloc porte existant par porte tiercée vitré de 1.40 m	1 500	
Installation rame d'intérieur en bois	1 600	
Création d'une rampe béton sur le parc	1 800	
divers		
Remplacement d'une grille par une grille avec des fentes < 2cm	300	
TOTAL	14 010	

Perception

Monsieur le Maire rappelle que des discussions sont entamées pour connaître le devenir des trésoreries sur le territoire de la communauté de communes de Haute-Charente. Pour 2016 il semblerait que celle de Chabanais soit maintenue et que celles de SAINT-CLAUD et CHASSENEUIL fusionnent. Ensuite, en 2017 une seule trésorerie sera conservée au centre du territoire pour faciliter l'accès aux administrés.

Il propose donc d'attendre cette échéance pour connaître le devenir de ce bâtiment et discuter alors de sa reconversion.

Coût total : 325 550 €

Adopté à l'unanimité

III. Facturation de la cantine scolaire

Monsieur le maire expose que la directrice des écoles primaire et maternelle a demandé lors de la dernière réunion du conseil d'école qu'une facturation soit mise en place pour les repas de la cantine scolaire, les instituteurs ne veulent plus gérer les litiges avec les familles pour ce service.

Plusieurs solutions sont envisagées : une facturation mensuelle avec prise en compte des absences à partir d'un certain nombre de jours de repas non pris...

La mise en place d'un logiciel commun entre la mairie et les écoles...

D'un autre côté plusieurs conseillers soulèvent le risque d'une augmentation des impayés, ce qui est le cas sur les communes voisines qui ont mis en place la facturation.

Monsieur le maire propose de passer au vote ;

Pour le maintien des tickets : 11 abstention : 4 contre le maintien : 0

Il est précisé que la tenue des absences sera faite par le personnel communal et que tous litiges avec les familles seront traités à la mairie.

IV. Demande remise gracieuse exceptionnelle d'une facture d'assainissement

Monsieur BAUDET expose que Mme NOËL Nathalie lui a transmis une demande de remise gracieuse relative à sa facture d'assainissement en date du 21 février 2015 d'un montant de 241,92 € pour 149 m³.

Les arguments de cette dernière sont : - une situation financière difficile avec des aides impossibles pour cette dette, compte tenu d'un changement de département.

La fuite éventuelle avancée par cette dernière n'est pas avérée, seul un contrôle du compteur pourrait le confirmer et cette vérification est payante.

Monsieur le maire propose d'appliquer une remise exceptionnelle de 41.92 €, compte tenu de la fuite éventuelle, et de conseiller à cette personne de se rapprocher de la trésorerie pour obtenir un échéancier.

Contre : 5 Pour : 10 Abstentions : 0

V. Transfert de compétence en matière de carte communale à la Communauté de Communes et mise en place d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi Alur (Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale aux Communautés de Communes, dans un délai de 3 ans après la publication de la loi (sauf opposition d'au moins ¼ des communes membres représentant au moins 20% de la population).

Une fois compétente la Communauté de Communes pourra engager une procédure d'élaboration d'un PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) couvrant l'intégralité de son territoire.

Egalement il est précisé que les dispositions des PLU, POS ou cartes communales applicables sur les communes membres restent applicables jusqu'à l'approbation du PLUi.

Il ajoute que depuis le 1^{er} juillet 2015 un service urbanisme a été créé à la Communauté de Communes et qu'il y a eu 2 recrutements.

Contre le transfert : 2 pour : 13 abstention : 0

VI. Validation avenants n°4 et 5 au marché négocié en date du 23 août 2013 du transport scolaire portant modification du prix journalier de l'exécution de service

M. BAUDET Joël expose qu'il convient de prendre 2 avenants compte tenu des modifications apportées à la consistance du service défini à l'annexe du CCTP et au bordereau des prix du marché du transport scolaire suivantes :

Avenant n°4 : création de l'arrêt « Le Breuil » et suppression de l'arrêt « Chez Chadiat ».

Le coût journalier de fonctionnement du service est donc fixé comme suit au : **2 sep. 2014**

➤ 157.26 € pour 74 Kms (pour 175 jours)

Avenant n°5 : création de l'arrêt «Chalais » et transfert de l'arrêt « Le Breuil » au 2^{ème} tour le matin.

Le coût journalier de fonctionnement du service est donc fixé comme suit au : **9 mars 2015:**

➤ 164.82 € pour 84.50 Kms (pour 175 jours)

Le reste du marché demeure sans changement.

Adopté à l'unanimité

VII. Questions diverses;

○ Création d'un poste d'adjoint d'animation

Le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la modification de la répartition des élèves dans les groupes lors des activités périscolaires pour la nouvelle année scolaire 2015-2016, il y a lieu de créer un emploi temporaire d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 3 heures par semaine soit sur l'année scolaire une annualisation du 1^{er} septembre 2015 au 5 juillet 2016 de 2.70 heures hebdomadaire. Cette personne proposera une aide à la réalisation des devoirs.

Il est précisé que ce poste bénéficiera de l'indemnité d'administration et de technicité calculée par application au montant de référence annuel fixé pour ce grade (449.28 €) d'un coefficient multiplicateur de 2 ;

Contre : 1 Abstention : 5 Pour 9

○ Loyer logement communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière réunion le loyer du logement du 2ème étage a été fixé à 350 € avec la mise en place d'un nettoyage des parties communes de l'immeuble pour une somme forfaitaire de 10€/mois pour chaque locataire.

Il ajoute qu'il a signé un contrat de location, à effet du 4 juillet 2015, avec M. BISSERIER Guillaume pour ce logement, qui propose d'effectuer le nettoyage de l'escalier entre le 1er et le second étage, ainsi que son palier.

Il propose donc de modifier le loyer précédemment fixé à 320 € à compter du 4 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité

○ Syndicat d'eau : rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2014, cpte administratif 2014,

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Il est publique et permet d'informer les usagers du service, il contient une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse au vue des indicateurs de performance, et des indications sur le financement de l'investissement.

Monsieur BAUDET donne lecture de ce dernier et précise qu'il est consultable en mairie.

Adopté à l'unanimité

Il procède maintenant à la présentation du CA 2014 du service d'eau potable.

Adopté à l'unanimité

○ Virement de crédits

Monsieur le Maire expose que lors des prévisions budgétaires 2015 l'intitulé du compte du centre social culturel et sportif de Haute-Charente est mal renseigné. Il convient donc de faire le virement suivant :

Compte 6554 « Centre Social de Roumazières » : - 5 500 €

Compte 6554-01 « CSCS de Haute Charente » : + 5 500 €

Adopté à l'unanimité

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30.